

LA LETTRE DU CONSEILN°2

COMMUNE DE SAINT-LOUIS



aint-louisiennes
Saint-louisiens,
Le conseil municipal du 6
avril a été marqué par
l'adoption des comptes
administratifs et du Budget
primitif 2016. Les débats
ont notamment porté sur
l'examen des comptes

administratifs et de gestion de la commune mais aussi du Programme pluriannuel d'investissement, du projet de création de la 25ème commune...

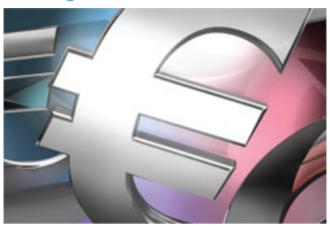
En route vers la 25ème commune

Le conseil a adopté une motion pour le projet de création de la commune de la Rivière. Cette motion propose aux services de l'État de prendre, à la date du 1er janvier 2017, un arrêté de création de la commune de la Rivière par scission du territoire de la commune de Saint-Louis et d'acter les conséguences de cette création en date du 1er janvier 2020. Cette création correspond à une volonté longtemps exprimée par la population riviéroise mais a été reportée en raison des élections municipales de 2014 par les services de l'État. Ses limites ont été adoptées conformément à celles des cantons et les rapports du commissaire enquêteur et la commission syndicale ont conclu à la viabilité du découpage territorial. Le 30 juin prochain, la collectivité transmettra aux services de l'État un rapport sur les conséquences du cette création.

Le compte administratif

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par le maire. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est aussi le bilan financier de l'ordonnateur (le maire) qui rend compte annuellement des opérations budgétaires. Pour 2015, la commune présente un déficit de fonctionnement de 4,6 M€ près de l'objectif assigné par la préfecture qui est de - 4,2 M€.

Le budget 2016



Suite au débat d'orientations budgétaires, les élus ont adopté le budget 2016. La bonne gestion communale permettra de mener à terme l'ensemble des réalisations programmées. Le Maire a néanmoins souligné le fait de réaliser des économies à tous les niveaux. Le budget proposé est construit avec l'objectif d'un déficit de fonctionnement de 1 914 605€ sans augmentation des impôts alors que la Préfecture a arrêté le budget de la commune avec un déficit de 2 403 000€ avec une hausse des impôts locaux. Ce budget permettrait de résorber le déficit lors de l'exercice 2017. Lors du vote du budget, les élus de l'opposition ont quitté la séance car ils n'étaient pas d'accord sur la non augmentation des impôts.

Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Dans le cadre du budget d'investissement 2016, le montant des dépenses pour la réalisation des travaux dans divers bâtiments communaux s'élève à 11 133 500 € dont environ 5 millions pour des opérations pluriannuelles.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a pour objectifs :

- une visibilité sur 4 ans et plus sur les financements annuels à prévoir,
- la possibilité d'engager les dépenses à hauteur des Autorisations de Programme,
- la mobilisation de financements annuels limités aux seuls besoins de dépenses ; cette procédure permet une gestion active de la trésorerie.

L'échéancier des crédits de paiements est donné à titre indicatif et sera adapté en fonction de l'avancement des travaux et des capacités de financement de la commune. Dans ce PPI deux opérations conséquentes sont programmées

- l'école de la ZAC Avenir

- le nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Gol

Par ailleurs, l'implantation de la cuisine centrale sur une zone R1 (zone d'aléas forts du PPRI) empêchant toutes réhabilitation et extension du bâtiment sur le site actuel, la municipalité prévoit la construction d'un nouveau bâtiment chemin cannes purisies à Bois de Nèfles Coco. Une étude sera mené pour évaluer le coût de la construction.

Projet scientifique culturel éducatif et social



La lecture publique est une composante essentielle de la politique culturelle de la ville. C'est à ce titre que l'équipe municipale a fixé des grands axes de développement à travers la planification de plusieurs projets:

- La création, cette année, d'une bibliothèque annexe dans les locaux de la Cité des métiers;
- L'aménagement d'une bibliothèque spécialisée dans les langues créoles à Bellevue;
- La rénovation de la bibliothèque centrale de la Rivière.

Aussi, conformément aux exigences de la réglementation en matière de création d'espace de lecture publique, la définition d'un Projet scientifique culturel éducatif et social (PSCES) est nécessaire. Cet élément sert de support dans le cadre de la préparation des dossiers de demandes de financement pour tout projet d'investissement lié à une bibliothèque.

Valorisation des travaux en régie



Dans le cadre de sa politique de valorisation des compétences et des savoir-faire des employés communaux, les élus ont adopté la programmation des travaux devant être réalisés en régie. La réalisation des travaux concerne les bâtiments, routes et espaces d'environnement publics.

Le programme comprend :

- des constructions nouvelles ;
- d'importantes réhabilitations ;
- aménagements d'espaces ;

Dans la mesure où ces travaux augmentent la valeur du patrimoine communal, la collectivité a la possibilité de valoriser les coûts des fournitures et la rémunération du personnel investis dans les réalisations de ces travaux.



Service Communication 65 Avenue Principale 97450 Saint-Louis lalettreduconseil@mairie-saint-louis.re



MAIRIE DE SAINT-LOUIS

65 Avenue Principale 97450 - Saint Louis TEL: 0262 91 39 50 FAX : 0262 26 79 70